



Décision n° CODEP-LYO-2019-032877 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 juillet 2019 autorisant Électricité de France à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Tricastin (INB n° 88)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 76-594 du 2 juillet 1976 modifié autorisant la création par Électricité de France de quatre tranches de la centrale nucléaire du Tricastin dans le département de la Drôme ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2014-DC-0444 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 juillet 2014 relative aux arrêts et redémarrages des réacteurs électronucléaires à eau sous pression ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier D4534ECT1900584 indice 1 du 15 juillet 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisée à modifier temporairement les modalités d'exploitation autorisées du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Tricastin, constituant l'installation nucléaire de base n° 88, dans les conditions prévues par sa demande du 15 juillet 2019 susvisée.

Article 2

La modification autorisée par la présente décision n'est valable que pendant le prochain arrêt du réacteur 3 (INB n° 88), au sens de la décision de l'ASN du 15 juillet 2014 susvisée.

Article 3

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 25 juillet 2019.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
L'inspecteur en Chef**

Signé par :

Christophe QUINTIN